

FINANCIAL ADMINISTRATION ACT

Pursuant to sections 42 and 80 of the *Financial Administration Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The attached *Yukon Wildlife Preserve Fee Regulation* is hereby made.

Dated at Whitehorse, Yukon, this June 23rd 2004.

LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément aux articles 42 et 80 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, décrète :

1. Est établi le *Règlement fixant les droits à payer à la Réserve faunique du Yukon* paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 23 juin 2004.

Commissioner of Yukon

Commissaire du Yukon

**YUKON WILDLIFE PRESERVE FEE
REGULATION**

1. In this Regulation, the "Yukon Wildlife Preserve" includes

Lot 1073, Quad 105D/14, Plan 59312,

Lot 1353, Quad 105D/14, Plan 97-52,

Lot 1354, Quad 105D/14, Plan 97-52.

2.(1) The fee schedule for a visit to the Yukon Wildlife Preserve is established as follows

	Gate	Travel Trade
Yukon Senior (65 and over)	\$10.00 ea.	N/A
Adult (18 and over)	\$12.00 ea.	\$10.00 ea.
Youth (6-17)	\$6.00 ea.	\$5.00 ea.
Child (under 6)	Free	Free
Family (2 adults, 3 youth maximum.)	\$30.00	N/A
Group (minimum 10 people, own vehicle, driver free)	\$9.00 ea.	\$9.00 ea.

NB All the above fees include the federal Goods and Services Tax.

(2) The fee schedule for filming and photography at the Yukon Wildlife Preserve is established as follows

	Standard Charge
Site supervision (required at all times during filming)	\$50.00/hr.
Filming out-of-pasture	\$75.00/hr.
Filming in-pasture	\$100.00/hr.
Staged animal filming	\$250.00/hr.

**RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS À PAYER
À LA RÉSERVE FAUNIQUE DU YUKON**

1. Dans le présent règlement, « Réserve faunique du Yukon » comprend les terrains suivants :

le lot 1073, quadrilatère 105D/14, plan 59312;

le lot 1353, quadrilatère 105D/14, plan 97-52;

le lot 1354, quadrilatère 105D/14, plan 97-52.

2.(1) Les prix d'entrée à la Réserve faunique du Yukon sont les suivants :

	À la porte	Entreprises touristiques
Personne âgée du Yukon (65 ans et plus)	10 \$	Sans objet
Adulte (18 ans et plus)	12 \$	10 \$
Jeune (entre 6 et 17 ans)	6 \$	5 \$
Enfant (moins de 6 ans)	Entrée gratuite	Entrée gratuite
Famille (2 adultes et au plus 3 enfants)	30 \$	Sans objet
Groupe (au moins 10 personnes avec leur propre véhicule, entrée gratuite pour le conducteur)	9 \$ par personne	9 \$ par personne

Note : La taxe fédérale sur les produits et services est incluse dans les montants établis ci-dessus.

(2) Les droits de tournage ou de prises de vues à la Réserve faunique du Yukon sont les suivants :

	Entrée
Surveillance des activités de tournage (obligatoire pour toute la durée du tournage)	50 \$ l'heure
Tournage à l'extérieur de l'enclos	75 \$ l'heure
Tournage à l'intérieur de l'enclos	110 \$ l'heure
Tournage des animaux ailleurs	

**O.I.C. 2004/128
FINANCIAL ADMINISTRATION ACT**

**DÉCRET 2004/128
LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

Location fee \$250.00/day

que dans l'enclos 250 \$ l'heure

Pre and post production preparation fees \$50.00/hr.

Tournage en extérieur 250 \$ par jour
Travaux préparatoires au tournage et de postproduction 50 \$ l'heure

Group Size Surcharge for filming

Droits supplémentaires de tournage pour les groupes

For all filming activity, a surcharge based on group size will be added to the above fees.

En sus des droits établis ci-dessus, des droits supplémentaires de tournage sont exigés en fonction de la taille du groupe.

1-5 people No surcharge

1 à 5 personnes Aucuns frais supplémentaires

6-10 people \$5.00/hr.

6 à 10 personnes 5 \$ l'heure

11-20 people \$10.00/hr.

11 à 20 personnes 15 \$ l'heure

21-30 people \$15.00/hr.

21 à 30 personnes 15 \$ l'heure

31-40 people \$20.00/hr.

31 à 40 personnes 20 \$ l'heure

Over 40 people \$25.00/hr.

Plus de 40 personnes 25 \$ l'heure

Photographic activity fee \$100.00/hr.

Droits de prises de vues 100 \$ l'heure'

NB All filming and photography fees do not include the federal Goods and Services Tax, which will be calculated on the final total bill for the specific activity.

Note : La taxe fédérale sur les produits et services n'est pas incluse dans les montants établis ci-dessus. Elle sera ajoutée au moment du calcul de la facture finale.

Non-commercial photography will be free of charge.

Il n'y a aucun droit à payer pour les prises de vues à des fins non commerciales.

(3) The Minister of the Environment, in exceptional circumstances as may be determined by the Minister from time to time, may waive all or part of the fee.

(3) Dans les cas exceptionnels qu'il aura identifiés, le ministre de l'Environnement peut renoncer au paiement du prix d'entrée ou des droits établis au présent article. »